

29/05/2026

Daniel BELLE WANGUE

Commissaire aux comptes

**MISSION
LOCALE
RIBERACOIS —
VALLEE DE
L'ISLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

Daniel BELLE WANGUE — Commissaire aux Comptes 6, Place ANDRÉ MAUROIS - 24000 PERIGUEUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mission Locale Ribéracois — Vallée de l'Isle
36, rue du 26 mars 1944 — 24600 Ribérac-

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mission Locale Ribéracois — Vallée de l'Isle relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 Mai 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatifs pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons porté une attention particulière à la cohérence des modalités retenues pour l'évaluation des objectifs associés aux subventions accordées par les financeurs publics. Nos travaux ont consisté à examiner les conventions de financement, à apprécier la conformité des dépenses engagées avec les objectifs contractuels et à analyser les justificatifs d'affectation des ressources.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mission Locale Ribéraçois — Vallée de l'Isle
36, rue du 26 mars 1944 — 24600 Ribérac-

- Compte tenu de la forte dépendance financière de l'association à l'égard de l'État et des collectivités territoriales, nous avons porté une attention particulière à l'obtention et la reconduction des financements, et avons apprécié les éléments justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents mis à la disposition des sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

L'association n'atteignant pas les seuils définis par l'article R.123-200 du Code de commerce, elle **n'est pas tenue de présenter les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs** dans l'annexe. En conséquence, **aucune vérification n'a été effectuée à ce titre.**

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

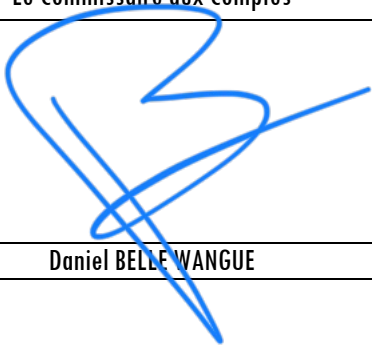
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mission Locale Ribérais — Vallée de l'Isle
36, rue du 26 mars 1944 — 24600 Ribérac-

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Périgueux, Le 29 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Daniel BELLE WANGUE

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	990	990		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions		4 336	(4 336)	(4 336)
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	100 192	64 992	35 200	44 299
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	17 102		17 102	17 102
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	118 284	70 318	47 966	57 065
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	317 439		317 439	202 550
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 383		4 383	2 187
	Charges constatées d'avance	20 241		20 241	13 805
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	467 537		467 537	550 379
	TOTAL (III)	809 600		809 600	768 920
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	927 884	70 318	857 566	825 985

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	9 258	9 258
	Fonds propres complémentaires	20 670	20 670
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	169 509	169 509
	Autres		
	Report à nouveau	335 673	321 454
	Excédent ou déficit de l'exercice	4 641	14 219
	Total des fonds propres (situation nette)	539 750	535 109
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	5 907	6 952
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	545 657	542 060
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	89 934	61 127
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	89 934	61 127
Provisions	Provisions pour risques	12 394	25 459
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	12 394	25 459
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 418	50 149
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	119 350	146 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	23 313	411
	Produits constatés d'avance	2 500	
	Total des dettes (1)	209 581	197 339
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	857 566	825 985
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		209 581	197 339
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 062	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 066 357	1 104 816
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	19 684	181 649
	Utilisations des fonds dédiés	61 127	98 944
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	12 632	2
Total des produits d'exploitation		1 163 863	1 385 410
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	239 911	369 326
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	47 019	48 934
	Salaires	585 332	701 525
	Cotisations sociales	178 388	176 121
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 099	8 751
	Dotation aux provisions	12 394	17 459
	Reports en fonds dédiés	89 934	61 127
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	893	561
Total des charges d'exploitation		1 162 969	1 383 804
RESULTAT D'EXPLOITATION		893	1 606

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			893	1 606
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		4 324	6 274
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			4 324	6 274
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			4 324	6 274
RESULTAT COURANT avant impôts			5 217	7 880
	Produits exceptionnels		157	10 249
	Charges exceptionnelles		124	2 982
RESULTAT EXCEPTIONNEL			33	7 266
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			609	927
TOTAL DES PRODUITS			1 168 344	1 401 932
TOTAL DES CHARGES			1 163 703	1 387 713
EXCÉDENT ou DÉFICIT			4 641	14 219
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature			41 038	41 038
Bénévolat				
TOTAL			41 038	41 038
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			41 038	41 038
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL			41 038	41 038

Annexe libre

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 82-273 du 26 mars 1982 et aux articles 7, 8 et 9 de la loi N° 89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle, la mission locale se fixe pour objet :

- De coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
- De prendre en compte la problématique globale de l'insertion des jeunes : emploi, formation, logement, santé, mobilité, vie quotidienne, ressources, loisirs, culture, citoyenneté et développement économique,
- De renforcer la lutte contre l'exclusion et la marginalisation.

Afin d'assurer ses missions, la Mission Locale de la vallée de l'Isle s'assure le concours de tous les partenaires dont le champ d'intervention est complémentaire à l'action de la Mission Locale :

- Collectivités territoriales,
- Collectivités locales,
- Services de l'Etat,
- Partenaires économiques et sociaux,
- Associations,
- Personnes civiles selon leur objet en lien avec l'objet de la Mission Locale

L'Association peut ainsi entreprendre toutes les réalisations conformes à son objet dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 857 566E.

Le résultat net comptable est un excédent de 4 641E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2026 par les dirigeants.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2022-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu

Annexe libre

commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de confier la partie des engagements pour départ à la retraite à un organisme d'assurance "Abeille Assurances".

Annexe libre

Fonds dédiés

A compter du 01/01/2020, l'association applique le règlement ANC n° 2022-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

A l'ouverture de l'exercice, les fonds dédiés s'élevaient à la somme de 61 127.29 Euros afférents au projet « Contrat Engagement Jeune ».

A la clôture de l'exercice, le montant restant à reporter s'élève à la somme de 89 934.08 Euros, correspondant au projet « Contrat Engagement Jeune ».

Conformément aux règlements 2014-03 et 2022-04, aucune provision technique n'est constatée dans les présents comptes annuels. Les provisions techniques antérieurement constituées par voie de dotations aux provisions ont fait l'objet, par décision du Conseil d'Administration de la structure d'un basculement au 01/01/2002 dans les fonds associatifs de la Mission Locale.

Subventions d'exploitation

L'association bénéficie de subventions et de financements émanant des collectivités territoriales, de l'Etat. Ces subventions sont enregistrées en comptabilité en fonction de l'utilisation réelle et de la réalisation des objectifs.

Il est procédé à une vérification par les services compétents au sein de l'association,

Cette vérification suppose la mise en œuvre de procédures jugées adaptées aux dossiers à traiter, à sa structure et aux moyens techniques dont dispose l'association. Les contrôles sont réalisés aussi bien en cours de réalisation que lors du dénouement des programmes concernés.

Les subventions comptabilisées tiennent compte du taux de réalisation de l'opération, si l'utilisation réelle apparaît partielle, et de la correcte réalisation des objectifs.

Le risque de refus total ou partiel, ou le cas échéant de reversement, également total ou partiel n'est pris en compte, par voie de provisions que dans la mesure où les conditions de réalisation et d'atteinte des objectifs ne sont pas estimées comme étant remplies, et qu'il est, en outre, possible de quantifier de manière suffisamment précise les risques décelés ou identifiés.

Subventions Contrat Engagement Jeune

Suite à la modification des modalités de financement de la Garantie Jeune pour l'année 2019, la Délégation Générale de l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) ont préconisé un changement de méthode de comptabilisation des recettes de la GJ à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En effet, depuis un avis rendu en 2017 par la Commission des études comptables de la CNCC, la méthode préférentielle prévoit :

- La reconnaissance de l'objectif quantitatif en fonction du nombre de mois du jeune dans le dispositif au-delà de 1 mois ;

- Le solde de l'objectif quantitatif inscrit en Fonds Dédiés est reconnu l'année suivante.

Au 31/12/2025, la subvention "Contrat Engagement Jeune" s'élève à 384 450 Euros pour 233 Jeunes entrés dans le dispositif.

Annexe libre

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.
- Par exemple :
 - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
 - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
 - La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'éta blisse ment						
	Frais de dév elopp ement						
	Autres immobilisa tions incorp orelles	990		7 493		7 493	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	990		7 493		7 493	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenc t aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	108 561		1 578		9 947	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et a comptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 561		1 578		9 947		
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	17 102				17 102	
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 102						
TOTAL		126 653		9 071		17 440	
						118 284	

Amortissements

Règlement ANC 2022-06				Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations		Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'éta blissement								
	Frais de dév eloppement								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisa tions incorp orelles			990	7 493	7 493	990		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			990	7 493	7 493	990		
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre								
	sur sol d'a utrui			4 336			4 336		
	instal. agencement a ménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriel								
	Autres Instal., agencement, a ménagement divers								
	Matériel de transport			64 262	108 382	107 652	64 992		
	Matériel de bureau, mobilier								
	Emballages récupérables et divers								
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			68 598	108 382	107 652	69 328		
TOTAL				69 588	115 875	115 145	70 318		

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB IN CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		20 241	20 241
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			20 241

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		2 500	2 500
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 500

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	9 258			9 258
- Apports sans droit de reprise	20 670			20 670
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	169 509			169 509
Report à nouveau	321 454	14 219		335 673
Résultat de l'exercice	14 219		14 219	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 952		1 045	5 907
Provisions réglementées				
TOTAL	542 060	14 219	15 264	541 016

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Fonds dédiés C O N T R A T E N G A G E M E N T J E U N E S	61 127	61 127	89 934	89 934
TOTAL	61 127	61 127	89 934	89 934

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	317 439	317 439	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 383	4 383	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	20 241	20 241	
TOTAL DES CREANCES		342 064	342 064	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

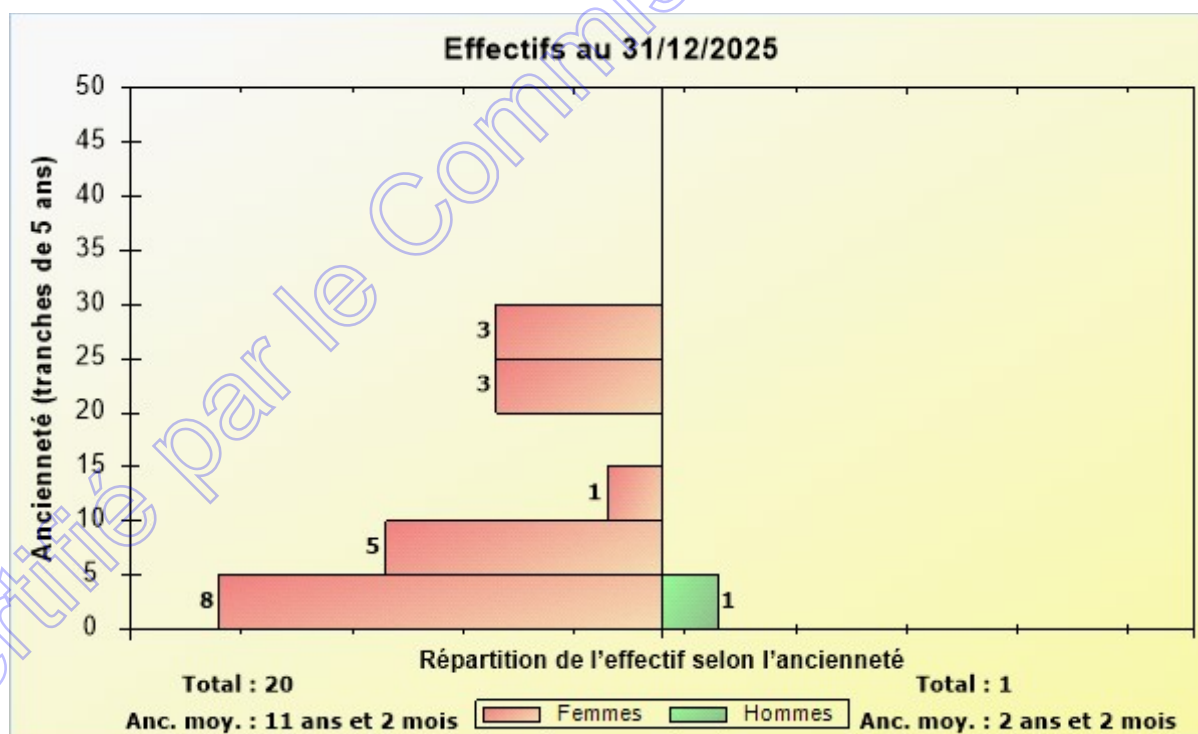
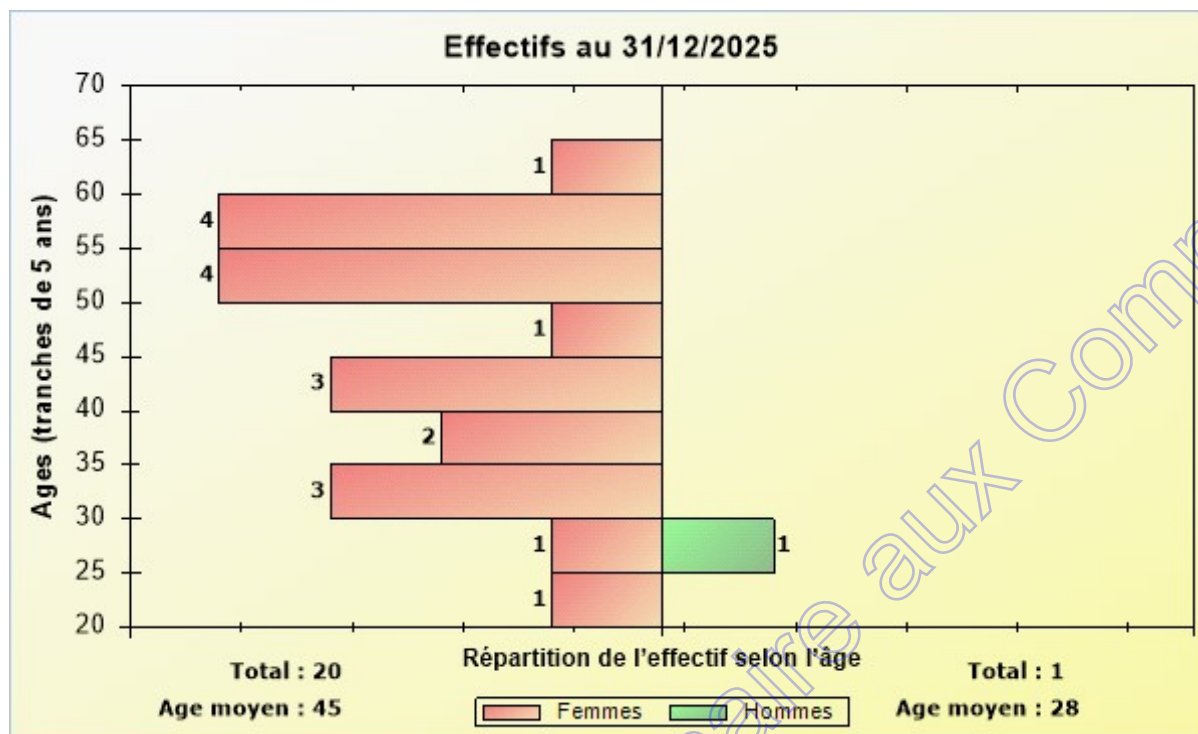
		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 418	64 418		
	Personnel et comptes rattachés	60 127	60 127		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 602	57 602		
	Impôts sur les bénéfices	609	609		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 013	1 013		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	23 313	23 313		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	92 434	92 434		
TOTAL DES DETTES		299 515	299 515		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

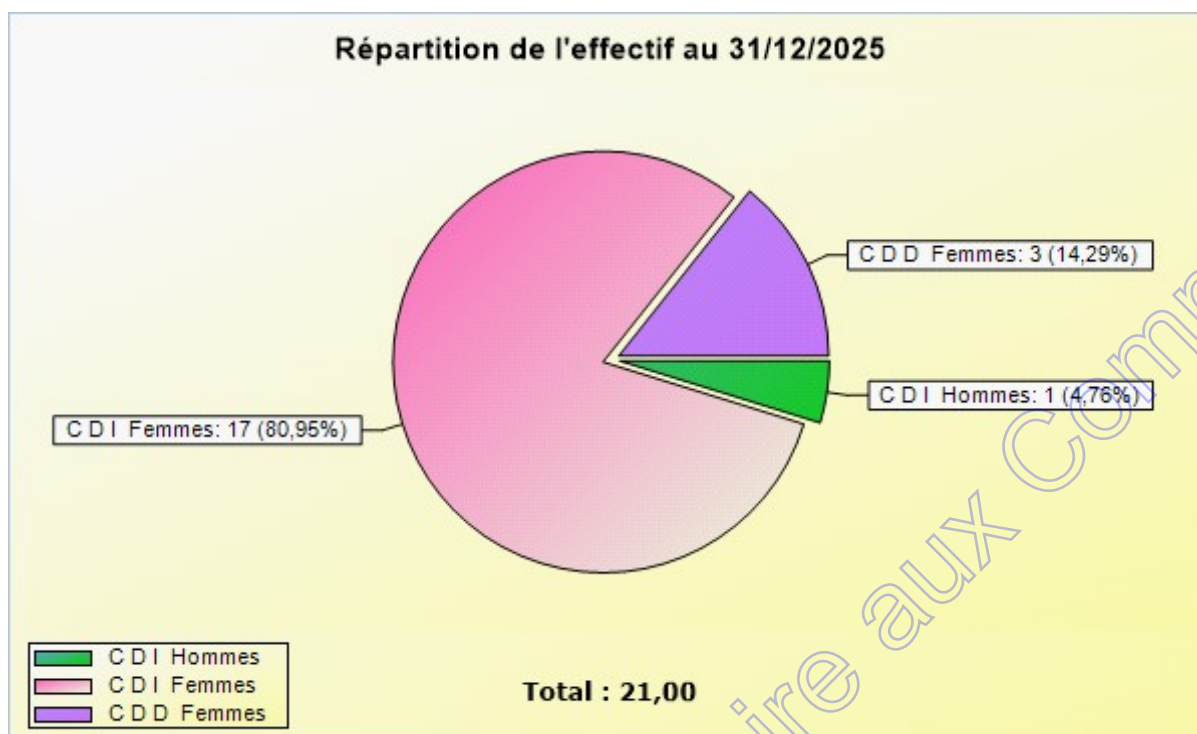
Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres	25 459	12 394	25 459		12 394	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 459	12 394	25 459		12 394	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL	25 459	12 394	25 459		12 394
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		12 394	19 684		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Effectifs





Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2025									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	20	1	21	17	1	18	3		3